

QCM THEMATIQUE :

DROIT/DROIT DU TRAVAIL/

CONVENTION COLLECTIVE/ASSURANCES

Question 1

La fausse déclaration du souscripteur au moment de la souscription du contrat peut entraîner :

- A- la nullité du contrat,
- B- le retrait du permis de conduire,
- C- l'application de la règle proportionnelle de prime,
- D- une amende de quatrième classe.

Question 2

En école de conduite :

- A- la journée de travail d'une durée supérieure à six heures doit être interrompue par une ou plusieurs pauses,
- B- tout travail effectué entre 22 heures et 6 heures du matin est considéré comme du travail de nuit,
- C- la réalisation d'heures supplémentaires peut être à l'initiative soit de l'employeur, soit du salarié.

Question 3

- A- La procédure de l'amende forfaitaire minorée s'applique à toutes les contraventions au code de la route de première classe.
- B- La procédure de l'amende forfaitaire s'applique à toutes les contraventions au code de la route des deuxième, troisième et quatrième classes.
- C- La procédure de l'amende forfaitaire s'applique aux infractions de cinquième classe.
- D - Le montant de l'amende forfaitaire doit être payé dans un délai de 45 jours à compter de la date de la constatation de l'infraction ou de l'envoi de l'avis de contravention.

Question 4

En école de conduite, le compte épargne-temps :

- A- peut être alimenté par la transformation de certaines primes et indemnités,
- B- peut être utilisé pour indemniser un congé parental d'éducation.
- C- Le congé pris dans le cadre du compte-épargne temps interrompt les droits liés à l'ancienneté.

Question 5

L'assurance automobile de responsabilité civile couvre:

- A - les dommages matériels causés par l'assuré à son véhicule,
- B - les dommages corporels subis par l'assuré conducteur,
- C - les dommages corporels et matériels causés aux tiers par le véhicule de l'assuré,
- D - les dommages corporels subis par les passagers du véhicule assuré.

Question 6

- A - Le contrat de travail de l'enseignant de la conduite doit être accompagné d'une lettre de classement de l'emploi.
- B - En cas de démission, le délai de préavis est de trois mois à compter de deux ans de présence continue dans l'école de conduite.
- C - Sur présentation d'un certificat médical, l'enseignant de la conduite peut se voir accorder un congé non rémunéré pour soigner un enfant malade

Question 7

- A - Un arrêt de maladie de plus de quarante-cinq jours consécutifs peut conduire à la rupture du contrat de travail d'un enseignant de la conduite si l'employeur ne trouve aucune possibilité de remplacement temporaire.
- B - Une indemnité de licenciement est due à l'enseignant quel que soit le motif du licenciement.
- C - Le salarié doit indiquer les motifs qui le conduisent à donner sa démission

Question 8

Le code des assurances prévoit qu'une personne ayant obtenu le permis de conduire par la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) bénéficie :

- A - d'un bonus de 25% de la prime d'assurance,
- B - d'une réduction de 25% du plafond de surprime «conducteur novice», la première année,
- C - d'une réduction de 50% du plafond de surprime «conducteur novice», la première année.

Question 9

L'amende forfaitaire est appliquée uniquement aux infractions passibles d'une peine de 2ème classe :

- A -vrai,
- B -faux.

L'amende forfaitaire est appliquée aux infractions passibles d'une peine de 5ème classe :

- C-vrai,
- D -faux

Question 10

En école de conduite, tout salarié ayant un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein bénéficie d'un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de :

- A- 10 heures,
- B- 20 heures,
- C- 30 heures,

s'il a au moins un an d'ancienneté au 31 décembre.

Question 11

En cas de non paiement de la prime d'assurance automobile, l'assureur peut :

- A- résilier le contrat trente jours après la date d'échéance,
- B- résilier le contrat quarante jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure.

Le conducteur qui circule avec un véhicule non assuré commet une infraction qualifiée de :

- C- contravention de 4ème classe,
- D- délit.

Question 12

En école de conduite, les salariés bénéficiant d'un temps partiel :

- A- ne peuvent être employés que dans le cadre d'un contrat de travail conclu sur une base annuelle,
- B- ne peuvent pas bénéficier du droit au congé individuel de formation,
- C- sont prioritaires pour l'attribution d'un poste devenu vacant, sous réserve de posséder les qualifications requises,
- D- peuvent, sauf clause contractuelle contraire, occuper un autre emploi du secteur privé à condition d'en informer leurs employeurs et ne pas dépasser le temps légal du travail.

Question 13

La loi du 5 juillet 1985 dite " BADINTER " a été notamment mise en place pour indemniser :

- A- systématiquement toutes les victimes des accidents mettant en cause des véhicules terrestres à moteur,
- B- les victimes d'un accident de la circulation ayant provoqué volontairement le dommage,
- C- les cyclistes et les piétons des dommages corporels qu'ils ont subis, sauf faute inexcusable cause exclusive de l'accident.

Question 14

Un licenciement pour faute grave commise par le salarié d'une école de conduite titulaire d'une ancienneté de deux ans entraîne :

- A- une perte du préavis,
- B- une perte totale de l'indemnité de licenciement,
- C- une réduction de moitié de l'indemnité de licenciement.

Question 15

Lors d'un accident matériel de la circulation causé par un tiers non assuré ou non identifié, les dommages qui ne peuvent être remboursés à aucun titre peuvent être pris en charge par :

- A- la loi dite " Badinter ",
- B- le bureau central de tarification,
- C- le fonds de garantie des assurances obligatoires.

Question 16

Le compte épargne temps :

- A- permet d'indemniser des congés spécifiques de fin de carrière,
- B- permet d'indemniser des congés légaux non rémunérés,
- C- est ouvert à l'initiative exclusive de l'employeur,
- D- est ouvert sur demande du salarié ayant au moins un an dans l'entreprise, à l'exclusion du jeune en contrat d'alternance.

Question 17

Un automobiliste responsable d'un accident peut être contraint par sa compagnie d'assurance à rembourser les indemnités versées aux victimes :

- A- s'il n'est pas titulaire d'un permis de conduire valide,
- B- s'il transporte un passager non ceinturé qui est blessé dans l'accident,
- C- s'il transporte à l'avant un enfant de moins de dix ans qui est blessé dans l'accident.

Question 18

Toute personne qui conduit un véhicule, sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé, encourt :

- A - une peine d'emprisonnement d'un an maximum,
- B - une amende de 1500 euros maximum,
- C - l'interdiction de conduire certains véhicules, notamment un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur, pendant une durée de cinq ans au plus,
- D - l'obligation de suivre, à ses frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Question 19

Chaque salarié d'une école de conduite bénéficie, entre deux périodes journalières de travail, d'un repos minimum de :

- A - 14 heures consécutives,
- B - 12 heures consécutives,
- C - 11 heures consécutives.

Question 20

La carte verte vaut preuve d'assurance automobile :

- A - en France,
- B - à l'étranger.
- C - Elle doit être signée par le souscripteur pour être valide.

Question 21

- A - Le contrat de travail des salariés à temps partiel hebdomadaire doit mentionner la répartition des heures de travail au cours de la semaine.
- B - L'ancienneté des salariés à temps partiel est décomptée comme si ceux-ci avaient travaillé à temps plein.
- C - En cas de licenciement économique, l'employeur peut retenir la durée du travail réduite des salariés à temps partiel comme critère pour fixer l'ordre des licenciements.

Question 22

Une personne est condamnée pour homicide involontaire et conduite sous l'empire d'un état alcoolique. Son assurance responsabilité civile automobile :

- A - indemnise les dommages causés aux tiers,
- B - indemnise les dommages subis par son propre véhicule,
- C - peut résilier le contrat avant échéance.

Question 23

En école de conduite, la durée du temps de travail effectif journalier :

- A - est le temps entre la première heure de travail en début de journée et la fin de la dernière heure de travail,
- B - est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur,
- C - inclut le temps de trajet domicile-travail.

Question 24

En matière d'assurance automobile :

- A - la surprime est obligatoire pour les conducteurs novices,
- B - la surprime est réduite de la moitié de son taux initial après chaque année consécutive ou non, sans sinistre engageant la responsabilité de l'assuré,
- C - le plafond de la surprime ne peut pas excéder 100% de la prime de référence et 50 % pour les conducteurs ayant obtenu le permis de conduire via l'AAC.

Question 25

La clause de non concurrence prévue pour les écoles de conduite :

- A - doit être explicitement mentionnée dans le contrat de travail pour être opposable aux salariés titulaires d'un contrat conclu depuis le 1er octobre 1987,
- B - correspond à une interdiction d'exploiter une école de conduite dans un périmètre délimité, pendant 18 mois maximum,
- C - s'applique exclusivement au personnel de direction.

Question 28

En matière d'assurance automobile, constitue une cause d'exclusion de la garantie la conduite d'un véhicule avec un permis de conduire :

- A - ne correspondant pas à la catégorie requise,
- B - périmé,
- C - annulé, suspendu ou invalidé,
- D - dont les conditions restrictives d'utilisation ne sont pas respectées, par exemple, si le conducteur ne porte pas, en cas d'accident, les verres correcteurs mentionnés sur son permis de conduire

Question 27

Dans les écoles de conduite, le repos hebdomadaire, sauf exception, est :

- A - d'une durée minimale de 24 heures et est fixé le dimanche ;
- B - d'une durée minimale de 36 heures et est fixé le dimanche et une demi-journée dans la semaine ;
- C - d'une durée minimale de 36 heures et est fixé le dimanche et une demi-journée accolée au dimanche.

Question 28

A - Le défaut d'assurance automobile peut être sanctionné par une peine de prison.

B - Le défaut d'assurance automobile est sanctionné par une contravention de 4ème classe.

C - En cas d'absence de permis de conduire valide, l'assuré responsable d'un accident devra rembourser à l'assureur les sommes que ce dernier a versé aux victimes.

D - En cas de litige, seul le tribunal peut constater la mauvaise foi de l'assuré dans ses déclarations lors de sa souscription.

Question 29

La garantie de responsabilité civile pour les véhicules à moteur :

- A - est obligatoire ;
- B - couvre les dommages matériels causés par l'assuré à son véhicule ;
- C - doit être souscrite pour une somme d'au moins 763 000 euros par victime de sinistres corporels, quel que soit le type de véhicule ;
- D - s'étend de plein droit dans les pays de l'Union européenne.

Question 30

Dans les écoles de conduite :

A - un salarié peut, s'il n'a pas bénéficié d'une action de formation pendant une période de 24 mois, faire une demande de stage dans sa filière professionnelle ;

B - tout salarié peut bénéficier, à titre individuel et à son initiative, d'actions de formation aux conditions et selon les modalités légales ;

C - à l'issue d'un congé individuel de formation, l'employeur est tenu de reclasser le salarié à l'échelon supérieur

Question 31

La déclaration à l'assureur d'un accident matériel de la circulation :

A - doit être faite uniquement par l'envoi d'un constat amiable ;

B - doit être faite dans un délai de dix jours ouvrés suivant l'accident.

C - La déclaration à l'assureur du vol d'une voiture doit être faite dans un délai de deux jours ouvrés suivant le vol.

Question 32

La fausse déclaration intentionnelle du souscripteur au moment de la souscription du contrat d'assurance peut entraîner :

- A - la nullité du contrat ;
- B - une inscription au fichier informatisé des résiliations automobiles (AGIRA) ;
- C - l'application d'un malus ;
- D - l'application d'une surprime de 200 %.

Question 33

A - Un salarié d'une école de conduite perçoit un salaire au moins égal au minimum garanti mensuel indiqué dans le barème annexé à la convention collective des services de l'automobile.

B - Pour vérifier si le salarié perçoit bien un salaire au moins égal au minimum, il faut intégrer dans le calcul les majorations pour heures supplémentaires.

C - Une des missions de la commission paritaire nationale prévue dans la convention collective est de discuter de la révision des salaires minima et de la valeur du point de formation qualification.

Question 34

Le certificat médical attestant l'indisponibilité d'un salarié d'une école de conduite doit être adressé à l'employeur à la suite de l'examen, sauf cas de force majeure :

- A - dans les deux jours ouvrables ;
- B - dans les trois jours ouvrables ;
- C - dans les cinq jours ouvrables.

Question 35

La loi Badinter vise à indemniser systématiquement :

- A - Toutes les victimes sans conditions
- B - Les victimes de moins de 16 ans et de plus de 80 ans
- C - Les victimes de moins de 16 ans et de plus de 70 ans

Question 36

Le défaut d'assurance est un délit :

- A - Oui
- B - Non

Le défaut d'assurance est puni

- C - D'une amende de 3750 €
- D - D'une peine de prison

Question 37

La déclaration d'embauche est obligatoire

- A - Oui
- B - Non

Doit être transmise dans les 8 jours aux organismes de sécurité sociale

- C - Précédant l'embauche
- D - Suivant l'embauche

Question 38

En cas de difficulté pour trouver un assureur, un automobiliste peut faire appel

- A - au bureau de tarification
- B - au fond de garantie

Grâce à cet organisme, il pourra être souscrire

- C - Toutes les garanties souhaitées
- D - La garantie en responsabilité civile uniquement

Question 39

Le constat amiable international peut être utilisé dans tous les pays de la communauté européenne

- A - Oui
- B - Non

Doit être transmis à l'assureur, en cas de vol, dans les 5 jours :

- C - Oui
- D - Non

Question 40

- A- le conseil des prud'hommes territorialement compétant est généralement celui dans le ressort duquel est situé l'établissement
- B- l'assistance d'un avocat est obligatoire devant le conseil des prud'hommes
- C- le conseil des prud'hommes est composé de cinq sections

Réalisé par Christelle Bellone- Louis